

PROCES VERBAL du conseil municipal
De la commune de SAINT ROMAIN DE JALIONAS
Séance du 02 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le 2 décembre conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de Mr BEKHIT Thierry Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	26/11/2015
Présents :	17	Date d'affichage :	26/11/2015
Votants :	21	Date de publication	03/12/2015

Etaient présents : A Mmes et Mrs AGUIAR G, AURIA D, BARTELDT C, BOURDELAIX E, BOUCHET B, BROTTET C, CLUZEL MC, CROISSANT V, DAUTRIAT A, DESCAMPS G, DI MARCO JP, FAGAY C, GARNIER S, GASC P, REIX S, RIGOLLET R,

Etaient absents excusés : AULANIER R, FAUCHE A (Pouvoir à S. REIX), GALIEU J (Pouvoir à G. AGUIAR), LEVY H (pouvoir à B. BOUCHET), MAVEL C (pouvoir à D. AURIA), TIRANNO G.

Secrétaire de séance : Gil DESCAMPS

DELIBERATION n° 2015-104	OBJET : EPCI SDCI : Avis de la commune de Saint Romain de Jalionas sur le projet de révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Isère
---------------------------------	---

Par délibération n° 2015-90 du 24 novembre 2015, Le Conseil Municipal s'est prononcé à l'unanimité contre l'orientation inscrite au projet de révision du SDCI envisageant la dissolution du syndicat intercommunal du gymnase du collège Lamartine de Crémieu.

Par contre Le Conseil Municipal n'avait pas émis d'avis sur le projet de révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de l'Isère et par conséquent ne se prononçait pas sur la prescription inscrite au projet de révision du SDCI inscrivant la fusion entre les communautés de communes de l'Isle Crémieu, Les Balmes Dauphinoises et du Pays des Couleurs au 1er janvier 2017.

Monsieur le Maire a donc décidé de convoquer le Conseil afin qu'une position soit prise concernant ce dernier point.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

par : 10 Voix POUR 11 Voix CONTRE 0 ABSTENTIONS

- ✓ **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** sur le projet de révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de l'Isère ;
- ✓ par conséquent, **SE PRONONCE CONTRE** la prescription inscrite au projet de révision du SDCI inscrivant la fusion entre les communautés de communes de l'Isle Crémieu, Les Balmes Dauphinoises et du Pays des Couleurs au 1er janvier 2017 ;
- ✓ **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet.

La séance est levée à 19 h 00

MAIRIE DE ST ROMAIN DE JALIONAS
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2015 à 19 H 00

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance

- **ORDRE DU JOUR** : DELIBERATIONS

EPCI. :

2015-0104. **SDCI** : Avis sur le projet de révision du Schéma
Départemental de Coopération Intercommunal de l'Isère
(SDCI)

REPERTOIRE DE LA SEANCE

Date de la séance	N° d'ordre dans la séance	N° de la délibération	Service	Objet	N° de page
02/12/2015	01	2015-104	SDCI	SDCI : Avis sur le projet de révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal de l'Isère (SDCI°)	111

Nom et Prénoms des CONSEILLERS	Signatures	Pouvoir à	Nom et Prénoms des CONSEILLERS	Signatures	Pouvoir à
AGUIAR Géraldine			FAGAY Colette		
AULANIER Romain	Absent		FAUCHE Alban		Pouvoir à S REIX
AURIA Danielle			GALIEU Joris		Pouvoir à G. AGUIAR
BARTELDT Carole			GASC Patrice		
BOUCHET Bernard			GARNIER Sophie		
BOURDELAIX Evelyne			LEVY Henri		Pouvoir à B. Bouchet
BROTTET Chantal			MAVEL Christelle		Pouvoir à D. AURIA
CLUZEL Marie-Christine			REIX Stéphane		
CROISSANT Valérie			RIGOLLET Régis		
DAUTRIAT Alain			TIRANNO Gina	Excusée	
DESCAMPS Gil			Le Maire, BEKHIT Thierry		
DI MARCO Jean-Pierre					

Secrétaire de Séance :